

Plan Local d'Urbanisme

Commune de **SAINT-VINCENT LES FORTS**

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. Annexes
 51. Annexes sanitaires
 52. Emplacements réservés
 53. Servitudes
 54. Risques
 55. Exploitations agricoles
 56. Droit de Préemption Urbain
 57. Autres éléments d'information

POS initial

Approuvé le : 10 Février 2000

Modifié le : 12 Janvier 2005

REVISION

Arrêté par délibération du conseil municipal
du : 22 Août 2017

Jean-Michel TRON, Maire

Approuvé par délibération du conseil
municipal du : 15 Octobre 2018

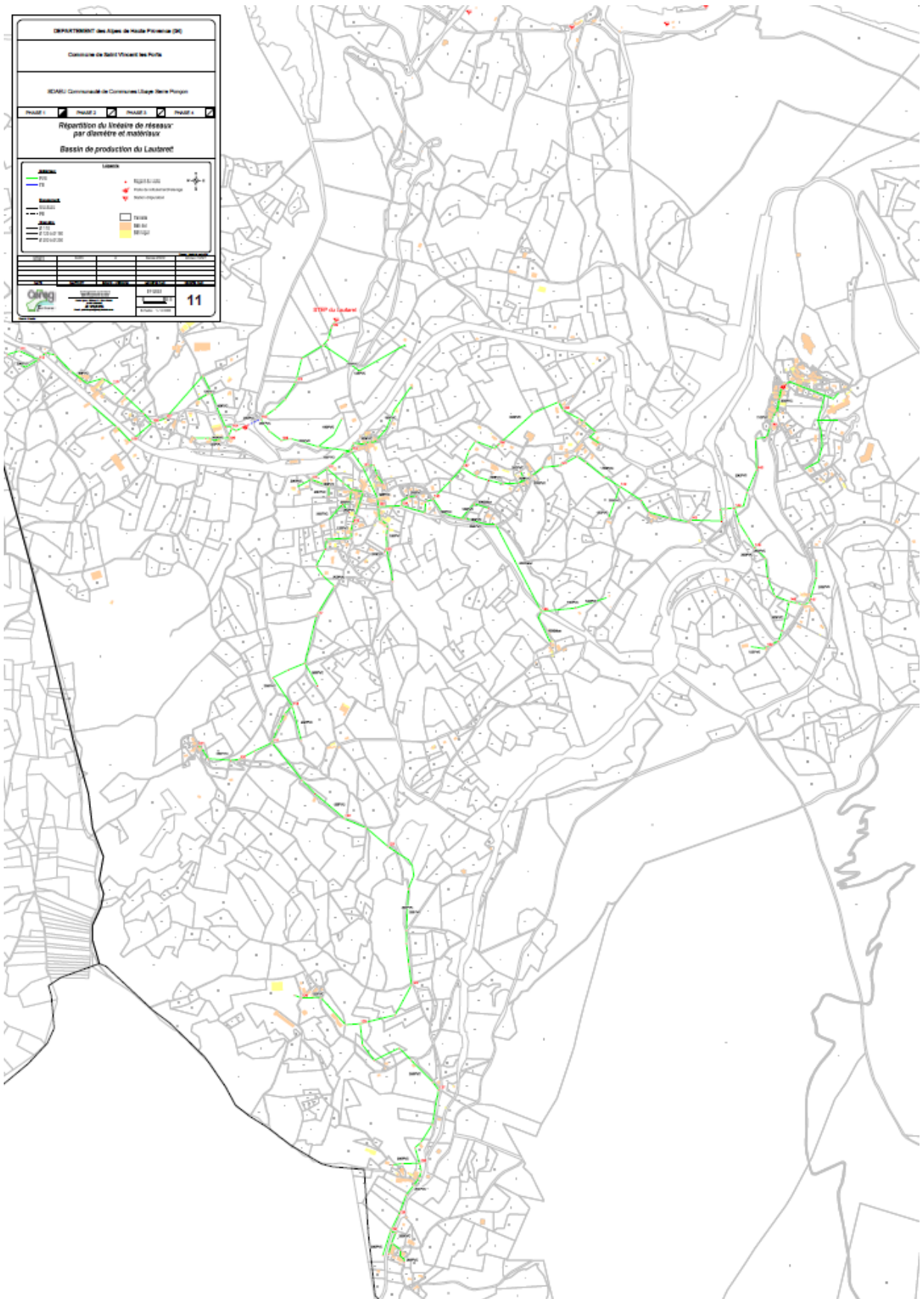
Jean-Michel TRON, Maire



SCOP EURECAT, Urbanistes

18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP

Tel : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com



Plan des réseaux d'assainissement

ASSAINISSEMENT

La commune a réalisé une étude de zonage d'assainissement. Ce Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été réalisé par le Bureau d'Etudes CEREG en **2013**. Ce document est disponible en mairie.

Les principales conclusions de ces études sont résumées ci-dessous :

Assainissement collectif :

• TAUX DE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de Saint Vincent les Forts compte en 2011 :

210 abonnés à l'assainissement collectif,

44 abonnés à l'assainissement non collectif.

Le taux de raccordement à l'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune est de 83%.

• SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU LAUTARET

Station d'épuration du Lautaret	
Type	Lit bactérien faible charge
Année de réalisation - Conception	1990
Capacité nominale	1 000 EH
Capacité recalculée	1 000 EH
Exploitation	Régie intercommunale
Autosurveillance	Non
Milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon
Niveau de rejet	<p>Selon l'arrêté de rejet, la station d'épuration a été conçue pour respecter les concentrations suivantes :</p> <p><40 mg/l de DBO₅,</p> <p><120 mg/l de DCO.</p> <p><120 mg/l de MES dans l'eau rejetée.</p> <p>La station d'épuration a été dimensionnée sur les bases suivantes :</p> <p>Une charge organique de 54 kg DBO₅/j</p> <p>Une charge hydraulique de 150 m³/j</p>

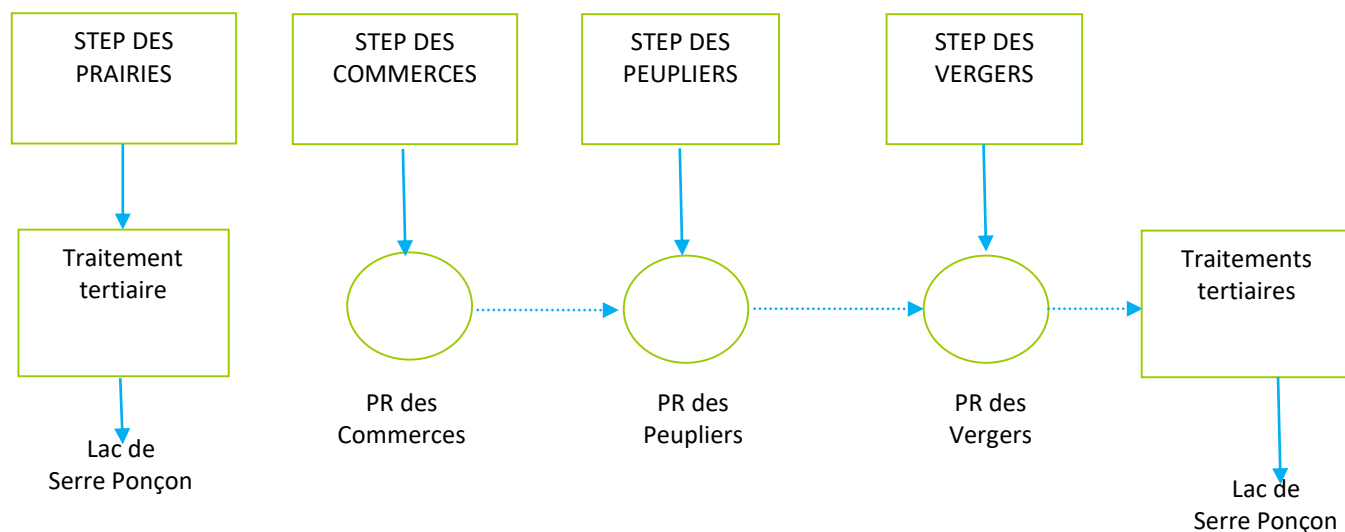
Descriptif de la station d'épuration du Lautaret

• SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU CAMPING

Le camping Campéole dispose de 4 stations d'épurations.

Le premier bassin de production rejoint la station d'épuration des Prairies (anciennement Gennevilliers) située à l'Ouest du camping. Il collecte les eaux usées de quelques mobiles homes et des sanitaires utilisés majoritairement par des colonies de vacances. Une fois traitée les effluents traversent un filtre à sable et sont rejetés vers le lac de Serre Ponçon.

Les stations d'épurations des Commerces, des Peupliers et des Vergers (en allant de l'ouest vers l'est) traitent chacune les effluents de leur bassin de production. Une fois traitée les effluents sont collectés dans des postes de relevages situés dans l'enceinte de chaque station d'épuration et interconnectés selon le synoptique suivant.



Synoptique de fonctionnement des STEP du camping

Une fois collectée dans le poste de relevage des Vergers, les eaux traitées sont envoyées par refoulement vers deux traitements tertiaires avant rejet vers le lac de Serre Ponçon :

- filtration sur sable,
- traitement UV.

• **STATION D'ÉPURATION DES PRAIRIES**

Station d'épuration des Prairies	
Type	Lit bactérien à forte charge
Année de réalisation - Conception	1987
Capacité nominale	350 EH
Capacité recalculée	300 EH
Exploitation	Régie intercommunale
Autosurveillance	Non
Milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon
Niveau de rejet	<p>Selon l'arrêté de rejet, la station d'épuration a été conçue pour respecter les concentrations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <30 mg/l de DBO₅, <90 mg/l de DCO. <30 mg/l de MES dans l'eau rejetée. <p>La station d'épuration a été dimensionnée sur les bases suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une charge organique de 19 kg DBO₅/j Une charge hydraulique de 52,5 m³/j

Compte tenu de ces résultats, le rejet de la station d'épuration des Prairies est considéré comme étant de bonne qualité.

- **STATION D'ÉPURATION DES COMMERCES**

Station d'épuration des Commerces	
Type	Lit bactérien à forte charge
Année de réalisation - Conception	1987
Capacité nominale	400 EH
Capacité recalculée	400 EH
Exploitation	Régie intercommunale
Autosurveillance	Non
Milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon
Niveau de rejet	<p>Selon l'arrêté de rejet, la station d'épuration a été conçue pour respecter les concentrations suivantes :</p> <p><30 mg/l de DBO₅,</p> <p><90 mg/l de DCO.</p> <p><30 mg/l de MES dans l'eau rejetée.</p> <p>La station d'épuration a été dimensionnée sur les bases suivantes :</p> <p>Une charge organique de 21,5 kg DBO₅/j</p> <p>Une charge hydraulique de 60 m³/j</p>

Descriptif de la station d'épuration des Commerces

Compte tenu de ces résultats, le rejet de la station d'épuration des Commerces est considéré comme étant de qualité médiocre. Les traitements tertiaires apparaissent indispensables.

Compte tenu de ces résultats, le rejet de la station d'épuration des Commerces est considéré comme étant de qualité médiocre. Les traitements tertiaires apparaissent indispensables.

- **STATION D'ÉPURATION DES PEUPLIERS**

Station d'épuration des Peupliers	
Type	Lit bactérien à forte charge
Année de réalisation - Conception	1987
Capacité nominale	600 EH
Capacité recalculée	450 EH
Exploitation	Régie intercommunale

Autosurveillance	Non
Milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon
Niveau de rejet	<p>Selon l'arrêté de rejet, la station d'épuration a été conçue pour respecter les concentrations suivantes :</p> <p><30 mg/l de DBO₅,</p> <p><90 mg/l de DCO.</p> <p><30 mg/l de MES dans l'eau rejetée.</p> <p>La station d'épuration a été dimensionnée sur les bases suivantes :</p> <p>Une charge organique de 32,5 kg DBO₅/j</p> <p>Une charge hydraulique de 90 m³/j</p>

Descriptif de la station d'épuration des Peupliers

Compte tenu de ces résultats, le rejet de la station d'épuration des Peupliers est considéré comme étant de qualité moyenne avant le passage à travers les lits de filtration sur sable.

• **STATION D'ÉPURATION DES VERGERS**

Station d'épuration des Vergers	
Type	Lit bactérien à forte charge
Année de réalisation - Conception	1972
Capacité nominale	300 EH
Capacité recalculée	150 EH
Exploitation	Régie intercommunale
Autosurveillance	Non
Milieu récepteur	Lac de Serre Ponçon
Niveau de rejet	<p>Selon l'arrêté de rejet, la station d'épuration a été conçue pour respecter les concentrations suivantes :</p> <p><30 mg/l de DBO₅,</p> <p><90 mg/l de DCO.</p> <p><30 mg/l de MES dans l'eau rejetée.</p> <p>La station d'épuration a été dimensionnée sur les bases suivantes :</p> <p>Une charge organique de 16 kg DBO₅/j</p> <p>Une charge hydraulique de 45 m³/j</p>

Descriptif de la station d'épuration des Vergers

Compte tenu de ces résultats, le rejet de la station d'épuration des Vergers est considéré comme étant de qualité moyenne avant le passage vers les lits de filtration sur sable.

- **CHOIX DES ELUS**

En accord avec le comité de pilotage, la commune a choisi de s'orienter vers le scénario n°2 : fusion communale des stations d'épurations. Ce scénario est distingué par plusieurs étapes :

- **raccordement de la station d'épuration du Lautaret sur la nouvelle station pour assurer un fonctionnement annuel,**
- **raccordement des stations d'épuration du camping sur la nouvelle station.**

Ce scénario présente les avantages suivants :

- Diminution des coûts d'exploitation,
- Pas d'acquisition foncière à prévoir : parcelle intercommunale,
- Etalement des investissements,
- Garanti d'un rejet de qualité vers le milieu sensible qu'est le lac de Serre Ponçon.

- **ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT RETENU**

Les zones déjà desservies par les réseaux d'assainissement sont maintenues en assainissement collectif.

Toutes les zones urbanisables incluses dans le PLU sont desservies par le réseau d'assainissement collectif.

Les autres secteurs seront en assainissement non collectif pour les raisons suivantes :

Présence d'un habitat clairsemé,

Ces derniers sont trop éloignés des réseaux existants.

Des études à la parcelle devront impérativement être réalisées lors de dépôts de permis de construire.

Le reste du territoire communal reste en assainissement non collectif.

L'Erreur ! Source du renvoi introuvable. **présente la carte du zonage l'assainissement des eaux usées.**

- **MODALITES DE SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La Communauté de Communes Ubaye Serre Ponçon a la responsabilité du SPANC.

- **APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Afin d'appréhender l'aptitude des sols sur ces zones et recenser les différentes contraintes existantes en matière d'implantation d'un dispositif d'assainissement autonome, les prestations suivantes ont été réalisées :

- 1 sondage au tractopelle,
- 9 sondages à la tarière manuelle,
- 6 tests de perméabilité.

La nature des sols de la commune de Saint Vincent les Forts est globalement homogène avec une prépondérance de sols argilo-limoneux. Les habitations en assainissement non collectif se situent sur des terrains dont la pente est moyenne généralement voire faible à proximité de certaines fermes ou habitations.

Le réseau d'assainissement collectif est très étendu. Par conséquent, les habitations en assainissement non collectif sont des fermes isolées ou des hameaux éloignées du cœur des villages.

Les 6 tests de perméabilité ont globalement permis de constater une bonne capacité d'infiltration (entre 10 et 500 mm/h).

Les filières proposées sont les suivantes :

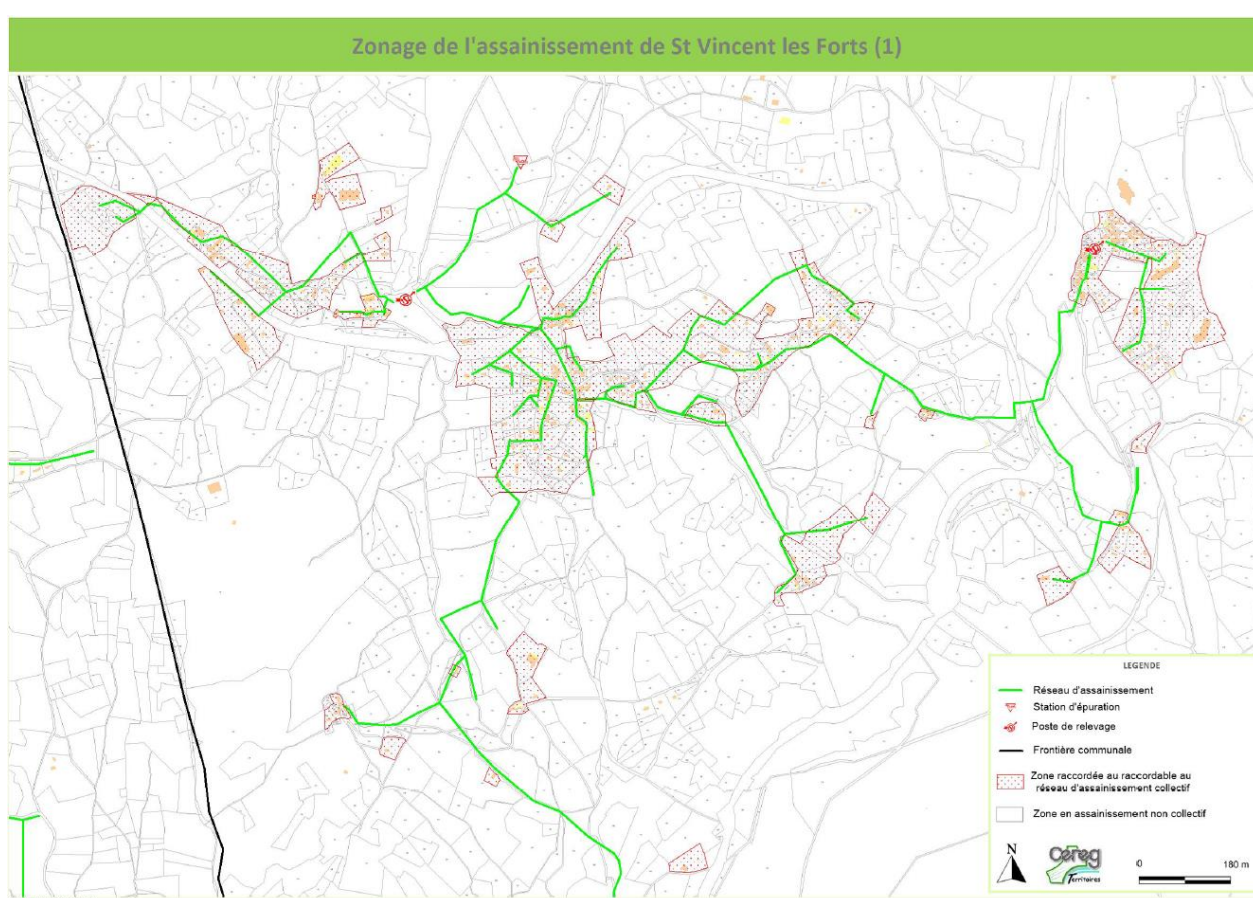
Tranchées filtrantes pour :

- Saint Vincent les Forts
- La Bréole hormis certaines zones de Champcelas.

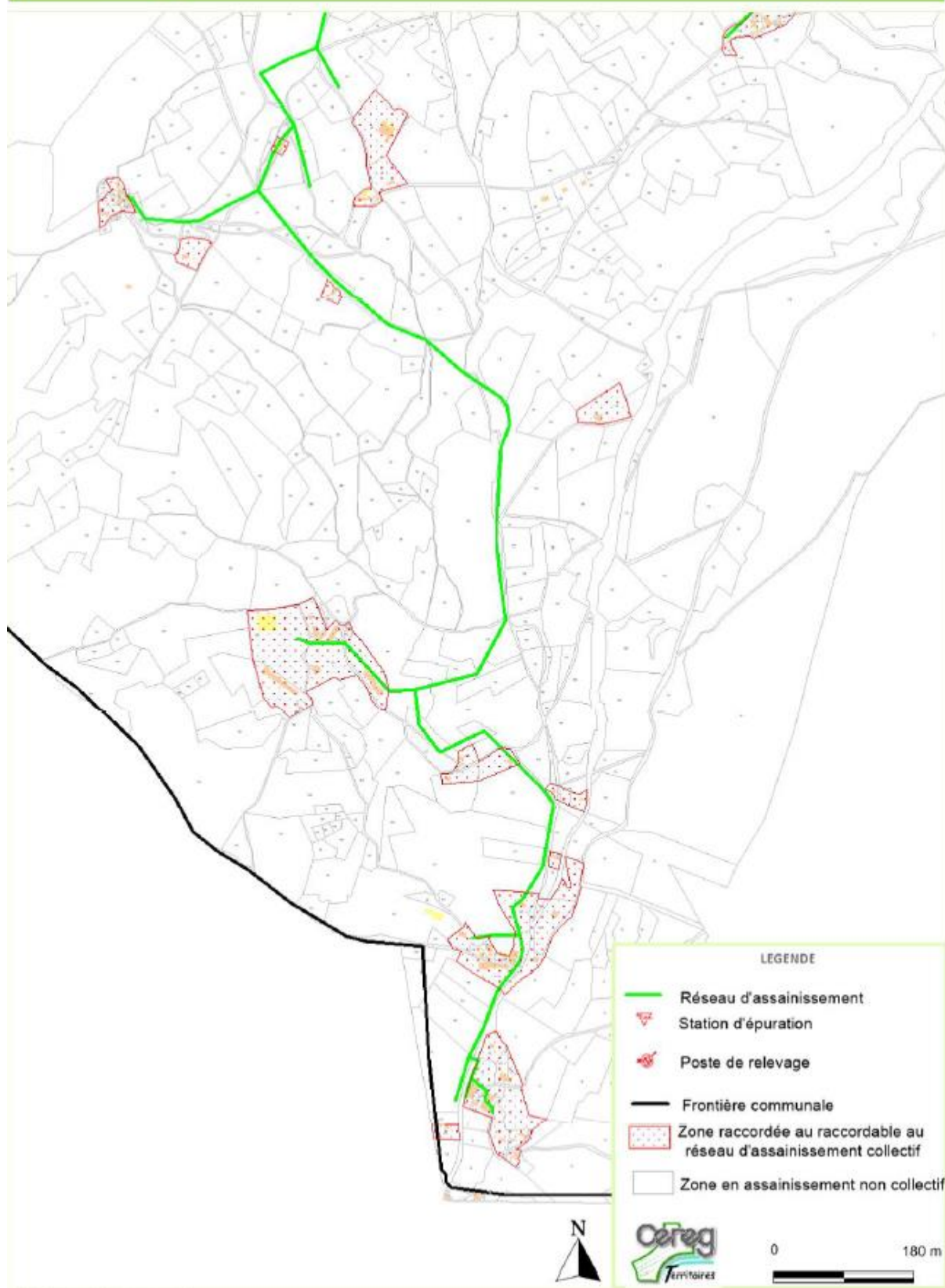
Les tests effectués donnent une image ponctuelle des sols et de leurs caractéristiques associées. Les particuliers pourront effectuer une étude de sols à leurs frais si les filières proposées dans le cadre de cette étude ne sont pas acceptées. Cette deuxième étude viendra confirmer ou infirmer les résultats de la présente étude. Néanmoins, il est précisé que les sites testés ont été choisis en fonction de leur proximité avec des habitations en assainissement non collectif. Si une contre-expertise devrait avoir lieu, elle devra s'effectuer à l'endroit exact du projet d'installation du dispositif d'assainissement.

Le document présente la cartographie des contraintes l'aptitude de chaque zone à l'assainissement non collectif.

La cartographie présentée en annexe constitue un document d'orientation et ne peut en aucun cas se substituer à une étude parcellaire spécifique. Des études à la parcelle sont donc impératives.



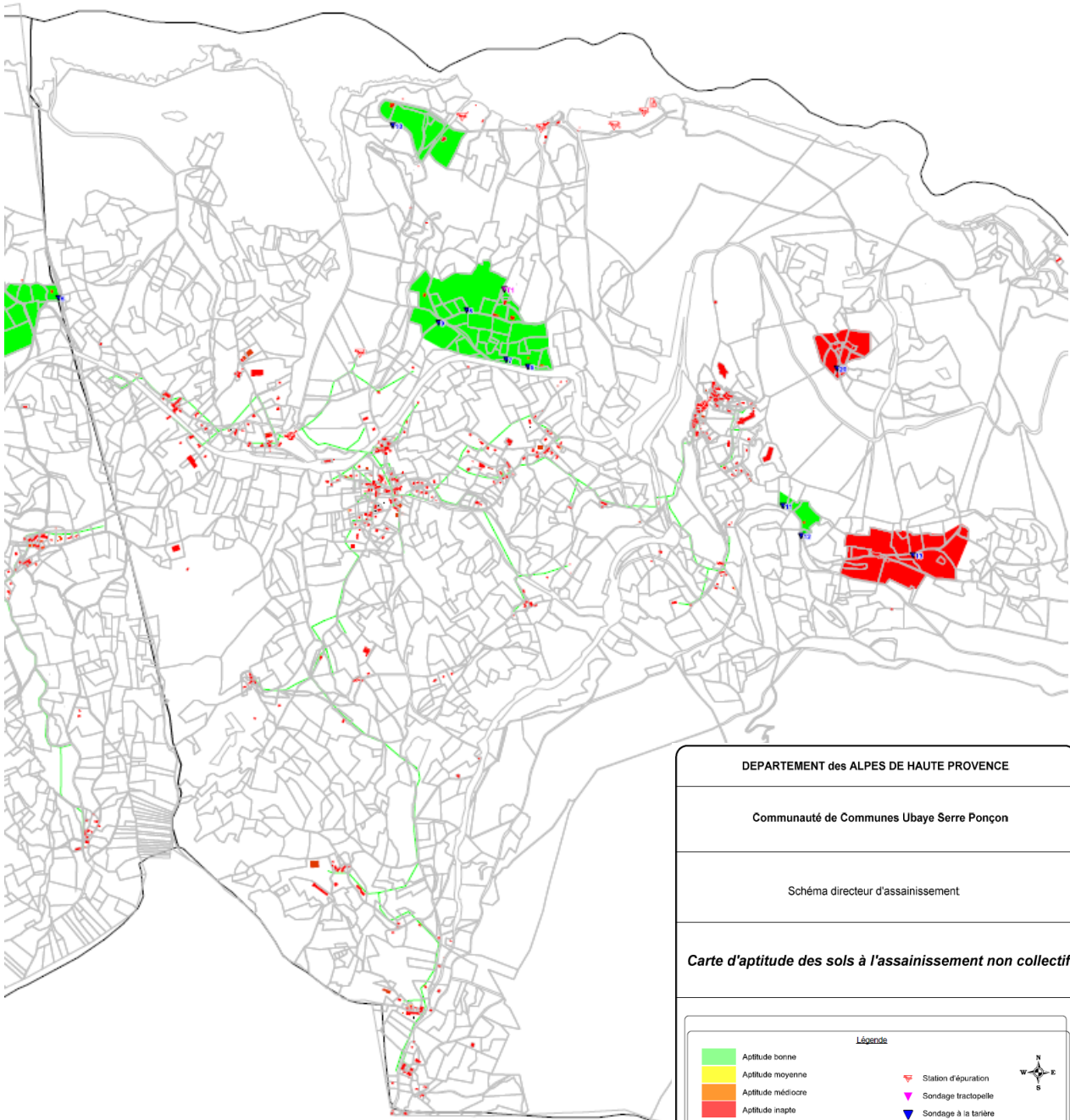
Zonage de l'assainissement de Saint Vincent les Forts (2)



Zonage de l'assainissement de Saint Vincent les Forts (camping)



Zonage d'assainissement



DEPARTEMENT des ALPES DE HAUTE PROVENCE			
Communauté de Communes Ubaye Serre Ponçon			
Schéma directeur d'assainissement			
Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif			
Légende			
	Aptitude bonne		Station d'épuration
	Aptitude moyenne		Sondage tractopelle
	Aptitude médiocre		Sondage à la tarière
	Aptitude inapte		
ET 12043	12/12/2013	Etude suite par: Nicolas LYONNET	Echelle : 1 / 10 000
		Hydraulique urbaine Aménagement du territoire Développement durable	400 Av. de Château de Juzon - Bâtiment A 94000 GENEVOIS Tél : 04 82 32 22 55 Fax : 04 82 32 22 56 E-mail : patrick.buon@cetreg-territoires.com
			1

EAU POTABLE

La commune a réalisé un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) a été réalisé par le Bureau d'Etudes G2C Environnement en **2014**. Ce document est disponible en mairie.

!!!! Depuis des travaux ont été effectués afin d'améliorer sensiblement le rendement des réseaux.

Les principales conclusions de ces études sont résumées ci-dessous :

Le diagnostic du système d'alimentation en eau potable de la Communauté de communes Ubaye Serre-Ponçon a permis de relevés les dysfonctionnements ou défauts du réseau AEP tant vis-à-vis de la réglementation que de son fonctionnement général.

Les problématiques mises en évidence et développées dans le diagnostic (cf rapport : « Phase A – Diagnostic ») s'articulent autour de 4 thématiques avec les objectifs suivants :

I - Réorganisation du schéma Production / Distribution :

- Satisfaire le bilan besoins ressources ;
- Rationaliser les ouvrages de production en supprimant les captages vulnérables et peu productifs ;
- Assurer un meilleur taux de conformité des analyses qualité sur l'eau distribuée.

II - Amélioration de la performance du réseau de distribution :

- Améliorer la comptabilisation des volumes produits, mis en distribution et consommés ;
- Limiter les prélèvements sur la ressource ;
- Améliorer le rendement et satisfaire aux obligations réglementaires ;
- Mettre en place un suivi des pertes sur le réseau ;
- Renouveler les réseaux vétustes et fuyards.

III - Amélioration de la gestion patrimoniale :

- Améliorer la connaissance du patrimoine ;
- Pérenniser le patrimoine ouvrage ;

○ Présentation générale du service

Le service public d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Vincent-les-Forts et La Bréole est géré en régie intercommunale par la Communauté de Communes Ubaye Serre Ponçon.

Le réseau de distribution d'eau potable est composé d'un ensemble de réseaux interconnectés regroupant 16 réservoirs alimentés par 14 ressources. Il dessert une population permanente d'environ 600 habitants, et une population estimée à 5000 habitants en période estivale.

Le réseau public dessert 500 abonnés (données 2011), sur un linéaire d'environ 70 km (hors branchements particuliers).

○ Structure et fonctionnement général du réseau

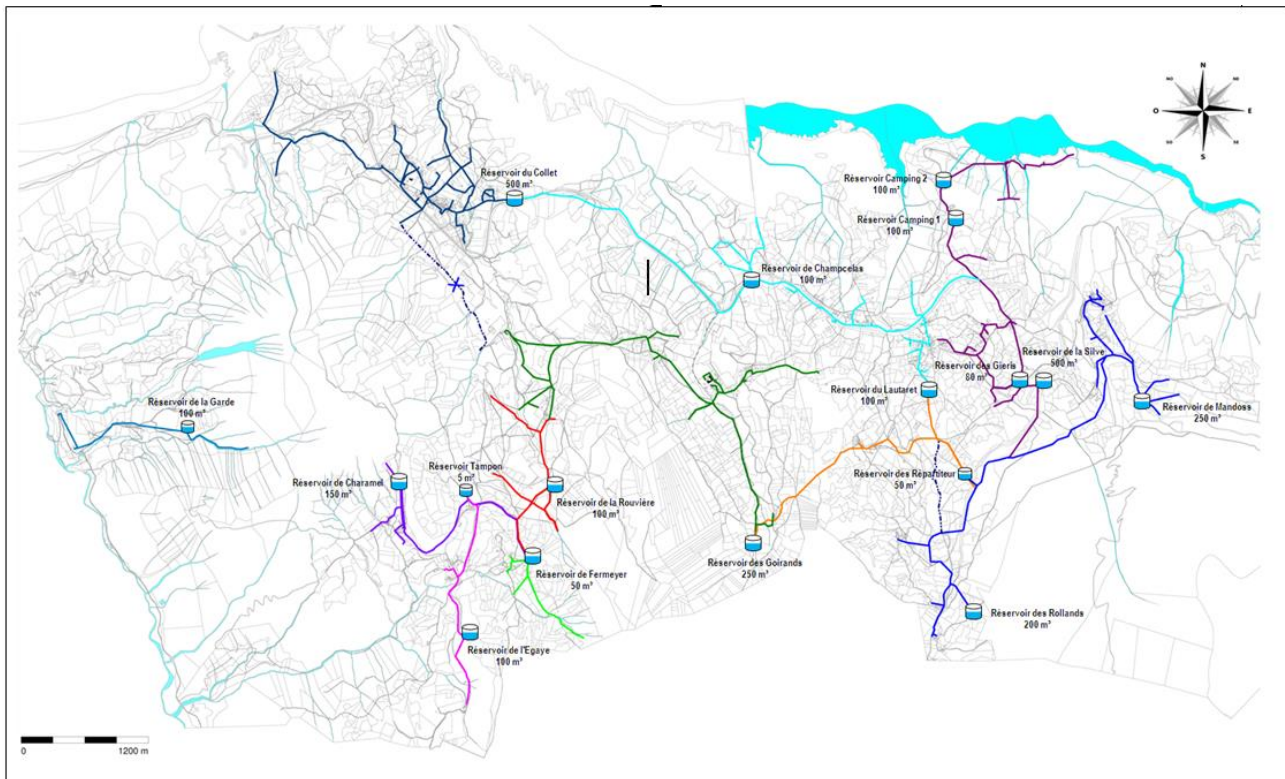
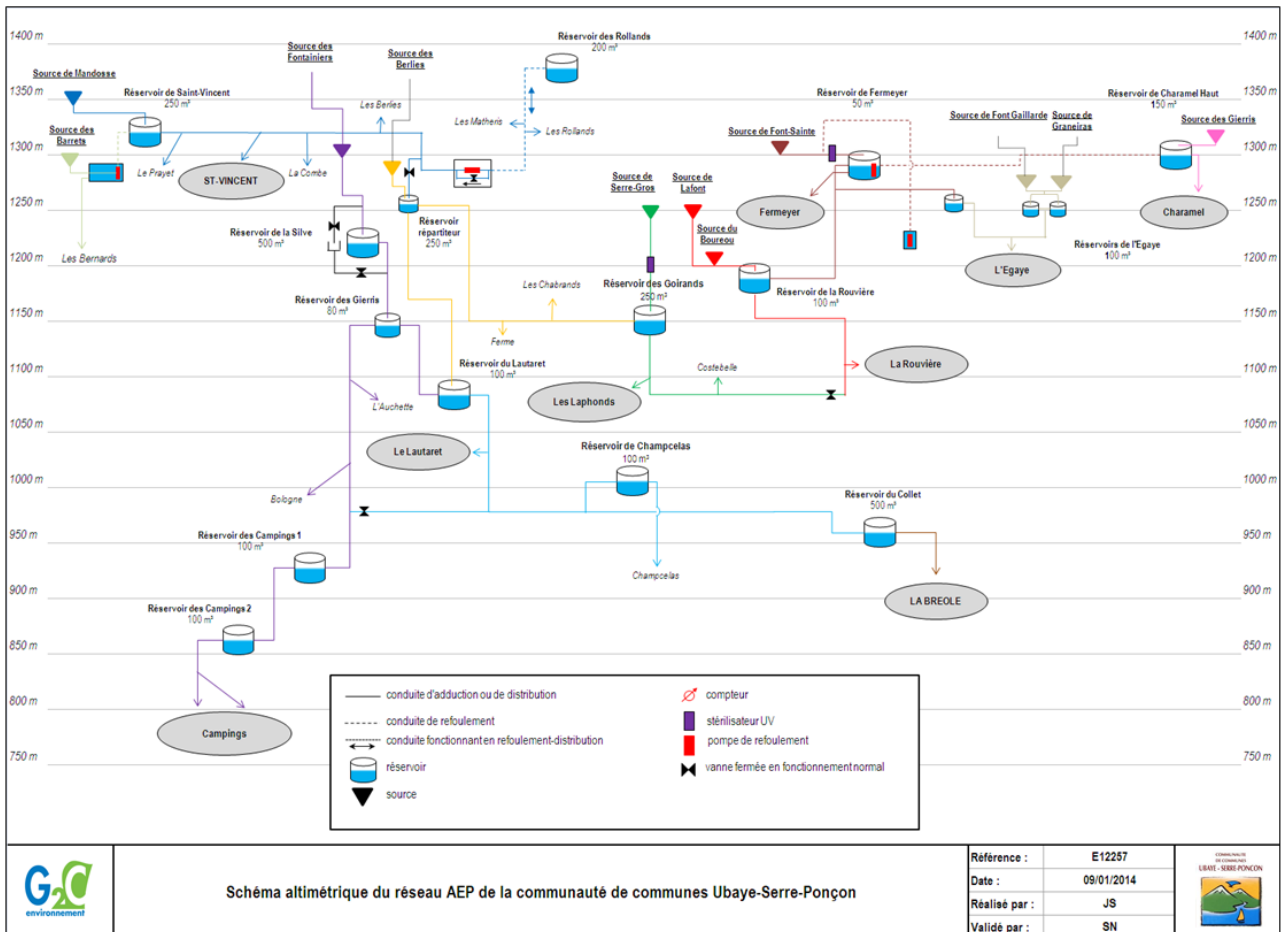
Le réseau d'alimentation en eau potable des communes de Saint-Vincent-les-Forts et La Bréole est composé de 11 secteurs de distribution assurant l'alimentation des deux communes ainsi que tous les hameaux rattachés à celles-ci et réparties de manière éparse dans la vallée. Les secteurs de distribution font l'objet d'interconnexion et sont définis en fonction des ouvrages de stockage par lesquels ils sont desservis.

Les ouvrages de stockage sont alimentés directement par prélèvement au niveau des sources d'eau naturelle ou par « cascade » à partir des réservoirs situés en amont, à l'exception du réservoir des Rollands où l'adduction est réalisée par la station de surpression des Berlies depuis le réservoir de Mandoss. On note également la présence de deux stations de pompage qui alimentent les réservoirs de Mandoss et Fermeyer.

Les caractéristiques des secteurs de distribution sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Secteur de distribution	Linéaire de réseau (km)	Réservoirs d'alimentation
Saint-Vincent-les-Forts	8,3	Réservoir de Mandoss Réservoir des Rollands
Gierris	8,29	Réservoir de la Silve Réservoir des Gieris Réservoir Camping 1 Réservoir Camping 2
Chabrands	3,52	Réservoir répartiteur
Lautaret	6,97	Réservoir du Lautaret Réservoir de Champcelas
La Bréole	10,53	Réservoir du Collet
Goirands	13,3	Réservoir des Goirands
La Rouvière	2,92	Réservoir de la Rouvière
L'Egaye	3,3	Réservoir de l'Egaye
Fermeyer	1,68	Réservoir de Fermeyer
Charamel	3,66	Réservoir de Charamel
La Garde	2,22	Réservoir de La Garde

Linéaire de réseau par secteur de distribution



o La ressource en eau

- Les ressources du territoire de la CCUSP ne possèdent pas d'arrêté de Déclaration d'Utilité Public (D.U.P.) et aucun compteur n'est installé au niveau des adductions des réservoirs (à l'exception du réservoir de la Silve).
- Ainsi, le débit des sources ne peut être mesuré que de manière ponctuelle à partir de la canalisation d'arrivée dans les chambres de captages. Les données présentées ci-dessous sont issues de mesures réalisées en 2007 par la CCUSP ainsi que celles réalisées par le bureau TETHYS HYDRO dans le cadre de son intervention.

- Tableau 1 : Détail des capacités de production de la ressource en eau

Commune	Sources	Débit mesuré [Octobre 2007] (m ³ /j)	Débit mesuré [Décembre 2013] (m ³ /j)
Saint Vincent les Forts	Barrets	247,09	324,00
	Mandoss	49,88	NC
	Fontainiers	851,91	941,76
	Berlies	132,92	43,20
Bréole	Serre-Gros	13,5	24,48
	Lafont	NC	10,37
	Bouréou	4,11	25,42
	Fonte-Sainte	1,39	3,17
	Font-Gaillarde	1,54	14,93
	Graneiras	1,96	3,89
	Gieris	8,64	5,04
	La Garde	9,6	NC

o Données de production et de consommation

L'examen des données de production et de consommation fait l'objet d'un seul chapitre, car les équipements actuellement installés sur le réseau AEP et le système de facturation et ne permettent par une comptabilisation des volumes produits et consommés précise.

Volumes consommés par les abonnés :

La facturation de la consommation en eau des abonnés desservis par le réseau d'alimentation en eau potable de la CCUSP est au forfait et non proportionnelle aux volumes d'eau consommés par l'abonné. Ainsi, une faible proportion des abonnés dispose de compteur individuel et le suivi des consommations n'est pas réalisé.

Volumes mis en distribution par le service de l'eau :

La comptabilisation des volumes mis en distribution par le service de l'eau est axée sur les distributions principales des réservoirs (**Article Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Des compteurs sur l'alimentation des réservoirs ne sont installés que sur 4 des 16 réservoirs, et uniquement 2 réservoirs sont équipés de robinet vanne altimétrique permettant de couper le(s) alimentation(s) lorsque le réservoir est plein. De plus, aucun compteur n'est installé sur les canalisations de trop plein.

Ce mode de comptabilisation ne permet ainsi pas d'évaluer les volumes produits, mais les volumes mis en distribution. Cependant, cette dernière affirmation n'est valable uniquement si les réservoirs en aval du réservoir de « tête » sont équipés de robinet vanne altimétrique afin d'éviter un effet « cascade ».

EXAMEN DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION

Les données fournies par la CCUSP sont insuffisantes pour examiner l'évolution des volumes mis en distribution au cours des dernières années.

Le tableau ci-dessous présente ainsi les volumes moyens mis en distribution issus des données relatives à la campagne de mesures estivale de juillet/août 2013 et de sectorisation de décembre 2013 :

Volume mis en distribution mesuré lors des campagnes de mesures

Réservoir	Volume journalier moyen (m ³ /j)	Débit horaire moyen (m ³ /h)	Débit horaire maximum (m ³ /h)	Coefficient de pointe horaire	Volume journalier moyen en période estivale (m ³ /j)	Coefficient de pointe estivale
Réservoir de Mandoss	63,0	2,63	11,6	4,4	136,3	2,2
Réservoir de la Silve	30,0	1,25	5	4,0	477,5	15,9
Réservoir des Gierris	22,7	0,95	3,6	3,8	170,5	7,5
Réservoir du Lautaret	280,0	11,67	25,2	2,2	475,4	1,7
Réservoir du Collet	107,0	4,46	11,4	2,6	278,0	2,6
Réservoir des Goirands	70,6	2,94	7,2	2,4	129,6	1,8
Réservoir de la Rouvière	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Réservoir de l'Egaye	11,2	0,47	3,2	6,9	11,2	1
Réservoir de Fermeyer	3,6	0,15	1,92	12,8	3,6	1
Réservoir de Charamel	4,8	0,20	2	9,9	4,8	1
Réservoir de La Garde	6,5	0,27	NC	NC	0,0	NC

Commentaires :

- Les coefficients de pointe horaires moyens sur la commune de Saint-Vincent-les-Forts et La Bréole sont respectivement de 3,6 et 6,9 ;
- Les volumes moyens journaliers mis en distribution en période creuse et en période estivale sur la commune de Saint-Vincent-les-Forts sont respectivement de 270 m³/J et 810 m³/J. Cet écart important s'explique par la présence des nombreux campings et commerces estivaux sur le secteur de distribution des Gieris ;
- Les volumes moyens journaliers mis en distribution en période creuse et en période estivale sur la commune de La Bréole sont respectivement de 205 m³/J et 430 m³/J. De la même manière que sur Saint-Vincent-les-Forts, la présence de Camping ou d'établissement de vacances à La Bréole ou sur le secteur de distribution des Goirands fait apparaître des volumes mis en distribution plus importants ;
- Une seule campagne de mesures a été réalisée sur les Hameaux de la Rouvière, l'Egaye, Fermeyer, Charamel et La Garde, ce qui explique l'absence de variation entre les volumes mis en distribution entre la période creuse et estivale. Cependant, l'absence d'établissements touristiques sur ces hameaux pourrait confirmer la tendance observée.